

QUESTION ORALE DU GROUPE L'ÉCOLOGIE ENSEMBLE

SESSION DES 23 et 24 juin 2022

QUESTION ORALE relative à la mise en place d'un plan d'action régional pour l'entrepreneuriat des femmes (PAREF)

Exposé des motifs :

Au cours du dernier mandat, lors de la commission permanente du 23 novembre 2018, le Conseil régional a adopté une convention-cadre en faveur de l'entrepreneuriat des femmes (PAREF), soulignant par la même occasion que sur 10 entreprises créées, seules 3 étaient dirigées par des femmes. Par ailleurs, il existe aujourd'hui une forte inégalité dans certains secteurs professionnels comme l'artisanat ou le numérique. En 2018, l'Observatoire des métiers du numérique énonçait que seulement 27,4% des emplois liés à l'informatique étaient occupés par des femmes. Concernant les métiers de l'artisanat, les femmes représentent 40 % des chefs d'entreprise du régime indépendant. Toutefois, il existe de très fortes disparités dans le choix des métiers, avec une très forte présence dans les secteurs du secrétariat ou de la vente à l'inverse du BTP.

Ce plan avait pour objectif de contribuer à l'accroissement significatif la part des femmes cheffes d'entreprises, afin que celle-ci atteigne 40% des créations d'entreprise.

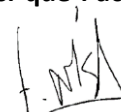
Pour ce faire, le plan s'articulait autour de 6 priorités avec notamment la promotion des outils financiers à la disposition des créatrices, la valorisation de l'entrepreneuriat des femmes par la communication et l'organisation de concours visant à accroître leur visibilité ou encore, le soutien à l'économie sociale et solidaire via le développement d'actions dans les territoires fragiles (quartiers prioritaires, zones de revitalisation rurale).

L'entrepreneuriat des femmes a, par la suite, été mis à l'honneur lors de la journée du 8 mars 2019. Laurence Garnier, à l'époque vice-présidente du Conseil régional avait conclu cette journée en insistant sur le « besoin de mener de nouveaux temps d'échanges et de rencontres pour faire progresser cet enjeu de parité ». La priorité étant de poursuivre les engagements de la Région afin de garantir des conditions d'engagement professionnel qui soient égales entre les femmes et les hommes. Ainsi, il était prévu que la Région organise un nouveau temps d'échange lors de la journée internationale des droits des femmes dès 2020.

Cependant, alors que le PAREF s'est achevé en fin 2020, nous n'avons eu aucun retour des actions et projets qui ont pu être soutenus, ainsi que sur la perspective d'une reconduction de ce plan bien que les besoins soient toujours aussi présents. Nous nous interrogeons donc sur la continuité de la politique de soutien régional en faveur de l'entrepreneuriat des femmes ainsi que sur l'avenir du PAREF.

Aussi, nous vous demandons :

- **Quel bilan avez-vous fait du PAREF 2018-2020 et quelles perspectives s'en dégagent ?**
- **Comptez-vous remettre en place un plan d'action régional en faveur de l'entrepreneuriat des femmes dès 2022, en élargissant ses priorités afin qu'il intègre le soutien à l'économie sociale et solidaire, la transition écologique et énergétique, les secteurs de l'artisanat et du numérique ainsi que l'accompagnement des femmes dans les milieux sociaux défavorisés ?**



Franck Nicolon

Conseiller régional